

Les droits de l'homme à l'épreuve de la politique étrangère américaine

Dr Jérôme Jamin

Politologue à l'Université de Liège

Jérôme Jamin est licencié en Philosophie et docteur en Science politique et sociale. Il est chercheur au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations (Cedem) de l'ULg et assistant à l'Institut des sciences humaines et sociales. Il est également chargé de cours adjoint au Département de Science politique.

Ouvrages récents :

- JAMIN J., *L'imaginaire du complot. Discours d'extrême droite en France et aux Etats-Unis*, Amsterdam : Presses universitaires d'Amsterdam, 2009.

- JAMIN J., JACQUEMAIN M., *L'histoire que nous faisons*, Bruxelles : Espace de libertés, collection 'Liberté j'écris ton nom', 2007.

Introduction

Sur le plan rhétorique, les droits de l'homme apparaissent comme une pièce indispensable à la plupart des discours politiques en Occident. Quels que soient l'intérêt ou le poids des droits de l'homme dans l'action politique des États sur la scène internationale, ils restent un élément décisif sinon central dans l'argumentation et la justification politique et diplomatique. Si le lien entre les droits de l'homme dans les discours et les politiques étrangères occidentales présente un intérêt, c'est le rapport très particulier des États-Unis à ces droits fondamentaux qui fera ici l'objet d'une étude approfondie. Les États-Unis soutiennent le droit et les traités internationaux alors qu'ils font eux-mêmes en pratique souvent exception à ces derniers. Dans une position hybride, à la fois leader mondial pour les droits de l'homme et opposant occasionnel et intéressé à leur respect scrupuleux, la politique étrangère des États-Unis mérite dans ce domaine toute notre attention.

La question des droits de l'homme et des États-Unis se pose à différents niveaux dont quatre au moins méritent une attention particulière. Le premier, situé sur le plan rhétorique, renvoie à la place des droits de l'homme dans l'imaginaire politique américain : textes fondamentaux, discours de politique étrangère, débats électoraux dans le cadre des élections présidentielles, *issues*¹ sur les sites Internet des candidats à la présidentielle, etc. Le deuxième concerne la réalité effective de la promotion des droits de l'homme dans le monde dans le cadre de la politique étrangère américaine et la sincérité d'une telle volonté. Le troisième concerne la mise entre parenthèses de cet objectif pour des raisons d'accords avec certains pays alliés ou de coopération internationale, pour des raisons stratégiques ou de sécurité, ou pour des raisons d'accès à des ressources énergétiques. Le quatrième niveau enfin concerne le respect des droits de l'homme par les États-Unis dans le cadre de leur politique étrangère, notamment vis-à-vis de leurs actions militaires, de leurs services secrets ou de leur collaboration avec des États peu regardant en matière de droits de l'homme.

Les États-Unis disposent de multiples moyens de pression pour influencer, par le biais de leurs relations bilatérales, le comportement de gouvernements qui violent les droits de l'homme, et les mesures politiques dans ce domaine sont nombreuses. Il y a bien entendu

¹ Les deux candidats à l'élection présidentielle de 2008 affichaient respectivement sur leurs sites de campagne une section « Human Dignity and the Sanctity of Life » pour John McCain et une section « Civil Rights » pour Barack Obama.

d'abord les relations diplomatiques, il y a ensuite les dénonciations publiques à l'encontre de certains pays à partir de la salle de presse de la Maison blanche, lors des grandes rencontres internationales ou lors des sessions de l'Organisation des Nations Unies, il y a les sanctions économiques sur lesquelles nous reviendrons plus bas, et il y a également l'action militaire justifiée à des fins humanitaires. Depuis l'administration Carter (1977-1981), les États-Unis produisent, annuellement, un rapport sur le respect des droits de l'homme dans le monde. Rédigé au début occasionnellement et sous l'influence du politique et des intérêts stratégiques, ce rapport couvre ces questions pays par pays. Il est aujourd'hui imposé par la loi et son contenu, de plus en plus objectif au fil des années, est mobilisé par de nombreux acteurs pour dénoncer ou encourager certaines relations diplomatiques sur la scène internationale².

Le rapport entre la politique étrangère américaine et les droits de l'homme a beaucoup évolué ces trente dernières années. Au début des années septante, le peu de respect en matière de droits de l'homme de plusieurs alliés importants des États-Unis pousse le Congrès et plusieurs associations non-gouvernementales à lier le respect des droits de l'homme à la politique étrangère. Le " Harkin Amendment to the Foreign Assistance Act " (FAA) est né, il impose de conditionner l'aide économique et l'assistance des États-Unis au respect des droits de l'homme³. Il sera véritablement respecté sous Carter qui déclare à l'époque que " les droits de l'homme sont l'âme de la politique étrangère américaine ". Allant beaucoup plus loin que ses prédécesseurs, Carter dénonce à l'époque le caractère autoritaire et répressif de pays pourtant considérés comme " proaméricains " à l'instar des régimes d'Antonio Samozza au Nicaragua et du Shah d'Iran.

Avec l'arrivée de l'administration Reagan (1981-1989), la dénonciation continue mais elle est intégrée dans le contexte de la Guerre froide. Les régimes communistes sont systématiquement critiqués pour leur mépris des droits de l'homme et des pays comme l'Union soviétique ou Cuba font l'objet d'attaques virulentes sur cette base quand d'autres régimes, plus proche de l'administration américaine comme le Guatemala et le Zaïre de Mobutu, ou d'autres groupements comme les Contras Nicaraguayen ne font pas l'objet de ce type de critique.. Il est communément admis aujourd'hui que les droits de l'homme ont avant

² Jentleson, B., *American Foreign Policy. The Dynamics of Choice in the 21st Century*, New York, Norton and Company, 2004, p.591.

³ Kourous G. and Barry T., « Protecting Human Rights » in *Foreign Policy in Focus*, Vol.1, N°1, October 1996, p.1. Document disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : [http://www.fpip.org \(../briefs/vol1/humrghts.html\)](http://www.fpip.org (../briefs/vol1/humrghts.html)

tout été utilisés comme une arme idéologique pendant la Guerre froide, et ce jusqu'à l'administration de Georges Herbert Bush (1989-1993)⁴.

Lorsqu'il arrive à la Maison blanche en 1993, Bill Clinton promet de remettre les droits de l'homme au centre de sa politique étrangère mais très vite, comme pour ses prédécesseurs, il s'avère que les intérêts nationaux vitaux des États-Unis sont plus importants que ces droits dans le choix des alliances et des partenariats. Sur le plan politique et commercial, des différences de traitement grossières continuent à illustrer les relations diplomatiques avec l'Arabie Saoudite qui viole les droits de l'homme quand des pays comme la Birmanie ou Cuba sont isolés ou font l'objet d'un embargo économique pour les mêmes violations⁵.

L'évolution de la politique étrangère américaine et son rapport au respect des droits de l'homme ont poussé Bruce Jentleson à considérer que ce pays était passé d'une position " tous sauf les communistes " (*anything but communist*) pendant la Guerre froide à une position " tous sauf les terroristes " (*anybody but terrorists*) depuis les attentas du 11 septembre 2001. Et Jentleson d'illustrer son propos en montrant comment le régime du général Pervez Musharraf, arrivé au pouvoir après un coup d'État militaire en 1999, a d'abord fait l'objet de sanctions économiques sous Bill Clinton et Georges Walker Bush, avant d'être considéré par l'administration comme un allié pour lutter contre les Talibans en Afghanistan, démanteler Al-Quaïda, capturer Oussama Ben Laden et contrer la montée de l'islamisme radical au Pakistan⁶, sans tenir compte de son bilan en matière de droits de l'homme.

La petite introduction qui précède montre dans quelle mesure la question des droits de l'homme est une question complexe. Pour la clarté de notre propos, nous allons diviser notre texte en quatre parties. Dans la première partie, et dans une perspective théorique, nous allons décrire les différents acteurs de la prise de décision aux États-Unis et les liens qu'ils entretiennent avec les acteurs chargés de mettre les droits de l'homme à l'agenda politique. Dans la deuxième partie, nous allons montrer dans quelle mesure les droits de l'homme font partie intégrante – au niveau du discours – de la politique générale mise en place par les administrations successives aux États-Unis. Une étude approfondie de discours dont ceux de

⁴ *Idem.*

⁵ *Ibidem*, p.2.

⁶ Jentleson, B., *op. cit.*, p.570.

" l'état de l'union " sous les deux mandats de Clinton (1992-2000) et les deux mandats de Bush Junior (2000-2008) permettra d'illustrer l'importance de cette rhétorique dans les discours de politique générale mais aussi dans les discours de politique étrangère. La troisième partie portera sur les principaux États peu scrupuleux en matière de droits de l'homme avec lesquels les États-Unis entretiennent une diplomatie forte et soutenue pour des raisons stratégiques. Enfin, dans la quatrième partie, nous évoquerons le bilan des États-Unis en termes de droits de l'homme à travers les clivages politiques qui différencient les Démocrates et les Républicains.

La conclusion mettra les points qui précèdent en parallèle avec le débat aux États-Unis sur les droits de l'homme et les valeurs de l'Amérique dans le contexte de la " guerre contre la terreur " (*Patriot Act*, torture, écoutes illégales, etc.) et des dérives que celle-ci a pu occasionner (scandale d'Abou Ghraib, base de Guantanamo, etc.).

1. Les acteurs de la décision en matière de politique étrangère

La complexité du système de formulation de la politique étrangère américaine fait de l'appareil gouvernemental " un monstre difficile à maîtriser et à manœuvrer⁷ ", et donc par voie de conséquence un " monstre " extrêmement difficile à analyser. Sans rentrer dans les détails et dans le but de clarifier les principaux acteurs qui entrent en ligne de compte dans les choix de politiques étrangères et la mise en œuvre des moyens pour appliquer celles-ci, il faut surtout mentionner ici les pouvoirs du président, le Département d'État (Affaires étrangères), le Département de la Défense et de la Sécurité intérieure, la communauté du renseignement et le Conseil de sécurité nationale⁸.

Le président des États-Unis dispose de nombreux pouvoirs qui lui offrent officiellement une influence sur la politique étrangère, il est notamment le commandant en chef des forces armées, il nomme les émissaires, les ambassadeurs et les négociateurs qui le représentent à l'étranger. " Même si le Congrès reste une pièce maîtresse de l'échiquier politique, notamment par la maîtrise des budgets et les capacités d'enquête des commissions parlementaires, c'est le président qui définit les objectifs et les actions des États-Unis dans le

⁷ David C.-P., « Les principaux acteurs de la prise de décision dans la formulation de la politique étrangère » in Lacorne D. (Ed.), *Les États-Unis*, Paris, Fayard – CERF, p.351.

⁸ *Ibidem*, p.351-364. Voir également David, C.-P., *Au sein de la Maison blanche. La formulation de la politique étrangère des États-Unis*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, p. 59 et sv.

monde⁹ ". Le président est assisté par le Département d'État, " la plus vieille institution engagée dans la formulation de la politique étrangère " (créé en 1789, il compte 20 000 employés pour un budget annuel de 16 milliards de dollars¹⁰) et le Département de la Défense (créé en 1949, le Pentagone compte 2,5 millions d'employés pour un budget annuel de 400 milliards de dollars) qui entre souvent en concurrence avec le Département d'État. Le président est assisté par la CIA (*Central Intelligence Agency*) et la communauté du renseignement, par le comité des chefs d'Etat-Major et enfin par le Conseil de sécurité nationale qui est " progressivement devenu l'organisation la plus influente de l'élaboration de la politique étrangère¹¹ " et dont certains conseillers font partie intégrante de l'histoire de la politique étrangère américaine (Henry Kissinger, Zbigniew Brzezinski, Colin Powell, etc.).

Les attentats du 11 septembre 2001 ont révélé de nombreux dysfonctionnements au sein des différentes administrations chargées d'assurer la sécurité du territoire et de la population en cas de crise grave. C'est dans ce contexte qu'a été créé le Département de la Sécurité intérieure chargé de coordonner et de fédérer un nombre considérable d'agences afin de réduire la " redondance organisationnelle ". Ce département fait sur le plan intérieur ce que fait le Département de la Défense sur le plan extérieur.

Si tous les acteurs évoqués plus haut jouent un rôle fondamental dans la formulation de la politique étrangère, une partie de ceux-ci ou des administrations qui en dépendent ont parmi leurs prérogatives la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'homme aux États-Unis et dans le monde. C'est notamment le cas de l'Agence internationale pour le développement (*Agency for International Development*) et de la Dotation nationale pour la démocratie (*National Endowment for Democracy*) qui subsidie des organisations non-gouvernementales. A travers son Bureau pour la démocratie, les droits humains et le travail, le Département d'État joue également un rôle dans ce domaine, c'est par exemple lui qui réalise les rapports annuels par pays sur le respect des droits de l'homme dans le monde. Enfin, les départements de la Défense, de la Justice, de l'Education et du Commerce ainsi que le Congrès et les gouvernements des États qui constituent les États-Unis jouent également un rôle dans ce domaine¹² .

⁹ David C.-P., « Les principaux acteurs de la prise de décision dans la formulation de la politique étrangère » in Lacorne D., *op. cit.*, p.352.

¹⁰ *Ibidem*, p.353.

¹¹ *Ibidem*, p.360.

¹² Jentleson, B., *op. cit.*, p.579 et 580.

La promotion de la démocratie dans le monde a progressivement été inscrite et institutionnalisée dans les missions de la bureaucratie. Ce processus qui a commencé durant les années Reagan a continué sous Bush père et s'est accéléré durant les années Clinton¹³ avec la création de nouveaux bureaux chargés de la promotion de la démocratie et le développement de l'USAID, la principale agence américaine en charge de l'assistance aux pays victimes de désastre ou de la pauvreté qui font la preuve d'un engagement dans des réformes démocratiques¹⁴.

2. Les droits de l'homme : " l'âme des États-Unis " ?

La politique étrangère américaine oblige les États-Unis à mettre régulièrement entre parenthèses quelques-uns des textes les plus fondamentaux sur lesquels ils appuient pourtant régulièrement leurs discours, notamment sur la scène internationale (ONU, G8, G20, etc.). Parmi ceux-ci, on trouve un nombre considérable de textes qui témoignent non seulement de l'attachement des États-Unis aux droits de l'homme, mais surtout de la nécessité de les promouvoir dans le monde.

Dès 1776, la Déclaration d'indépendance américaine stipule notamment que " all men are created equal, that they are endowed by their Creator with certain unalienable Rights, that among these are Life, Liberty and the pursuit of Happiness¹⁵ ". Ces droits inaliénables vont évoluer avec le temps et devenir progressivement un des principaux piliers de l'identité américaine et un élément-clef de la perception que les Américains ont d'eux-mêmes et de leurs valeurs en tant que membres de la " nation indispensable¹⁶ ". Aujourd'hui en 2008, sur base d'un certain nombre de textes législatifs et de traités internationaux dont les États-Unis sont signataires, le Département d'État explique que " la protection des droits humains fondamentaux est la pierre angulaire de la construction des États-Unis depuis plus de deux-cents ans " et que depuis, " un objectif central de la politique étrangère américaine a été la promotion du respect des droits de l'homme tels qu'évoqués dans la Déclaration universelle

¹³ Carothers T., « The Clinton Record on Democracy Promotion », *Carnegie papers*, N°16, September 2000, Carnegie Endowment for International Peace, p.4. Texte disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : <http://www.carnegieendowment.org/./files/16carothers.pdf>

¹⁴ Le site de l'agence : <http://www.usaid.gov>

¹⁵ Extrait issu du paragraphe 2 de la Déclaration d'indépendance du 4 juillet 1776 in Thompson P., *Cassell's Dictionary of American History*, London, Cassell, 2002, p.695.

¹⁶ D'après Madeleine Albright cité dans Frayssé O., « Les États-Unis hyperpuissance », *Problèmes politiques et sociaux*, *La documentation Française*, N°846, 20 octobre 2000, p.21.

des droits de l'homme¹⁷ ". Pour atteindre cet objectif, le Département d'État considère que les États-Unis doivent tenir les gouvernements comme responsables de leurs obligations vis-à-vis des normes dans ce domaine et des instruments internationaux pour les faire respecter. Les États-Unis doivent promouvoir le respect des droits humains (bannissement de la torture, liberté d'expression et de la presse, droits des femmes et des enfants, protection des minorités, etc.), ils doivent assurer l'état de droit et s'opposer à la culture de l'impunité, ils doivent concourir aux efforts pour réformer et renforcer la capacité institutionnelle du bureau du Haut Commissaire pour les droits de l'homme et de la Commission pour les droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, ils doivent enfin coordonner les programmes liés aux droits humains avec des alliés importants comme l'Union européenne et les organisations régionales¹⁸ .

Comme indiqué plus haut, c'est également au Département d'État et plus exactement au Bureau pour la démocratie, les droits humains et le travail que les rapports sur le respect des droits de l'homme pays par pays sont réalisés. Chaque année, conformément à plusieurs sections du " Foreign Assistance Act " de 1961, le Secrétaire d'État doit transmettre au " Speaker " de la Chambre des Représentants et au Comité pour les relations étrangères du Sénat un rapport sur la situation des droits de l'homme dans le monde, notamment et plus particulièrement dans les pays qui reçoivent une aide ou une assistance des États-Unis. Si ce rapport faisait l'objet au début de manipulations, notamment pendant la Guerre froide, il représente aujourd'hui une arme importante pour tous les défenseurs des droits humains.

A côté des textes officiels, la plupart des grands discours présidentiels font également référence aux droits de l'homme et à la démocratie et à la nécessité de les promouvoir dans le monde. Parmi ceux-ci, il faut citer quelques extraits des discours sur l'état de l'union de ces quinze dernières années. Ces discours sont fondamentaux dans l'imaginaire collectif américain et ces extraits illustrent à la fois l'importance de ce thème sur le plan rhétorique mais aussi sa soumission à des intérêts géopolitiques et militaires liés aux circonstances du moment.

En tant que candidat à la présidentielle en 1992, Bill Clinton a évoqué la promotion de la démocratie comme fondement de la politique étrangère qu'il appliquerait s'il était élu. A

¹⁷ Texte disponible sur le site du Département d'État à l'adresse suivante : [http://www.state.gov\(..g/drl/hr\)](http://www.state.gov(..g/drl/hr))

¹⁸ *Idem.*

travers sa présidence, lui et ses principaux conseillers n'ont ensuite cessé d'évoquer la nécessité de promouvoir la démocratie dans le monde sur base de l'idée selon laquelle après la Guerre froide, les idéaux wilsoniens et les intérêts des États-Unis avaient fusionné : développer la démocratie à l'étranger est bon pour les intérêts économiques et la sécurité des États-Unis, notamment en réduisant les risques de guerre et en faisant chuter la tentation du terrorisme¹⁹. " Democracy is not only the best guarantee of human rights, it is the most fundamental source of peace and prosperity as well " disait pour sa part la secrétaire d'État Madeleine Albright²⁰.

A plusieurs reprises, de 1993 à 2001, Bill Clinton a eu l'occasion de rappeler dans quelle mesure la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde était un objectif stratégique fondamental. Le 25 janvier 1994 par exemple, un an après son investiture à la Maison blanche, Bill Clinton explique : " This year we must also do more to support democratic renewal and human rights and sustainable development all around the world. (...) We will continue standing by South Africa as it works its way through its bold and hopeful and difficult transition to democracy. (...). And we will continue to press for the restoration of true democracy in Haiti. And as we build a more constructive relationship with China, we must continue to insist on clear signs of improvement in that nation's human rights record²¹ ". On retrouve cet objectif quelques années après, lors du discours du 4 février 1997 consacré notamment à la Chine et aux droits de l'homme : " We must pursue a deeper dialog with China for the sake of our interests and our ideals. An isolated China is not good for America; a China playing its proper role in the world is. I will go to China, and I have invited China's President to come here, not because we agree on everything but because engaging China is the best way to work on our common challenges like ending nuclear testing and to deal frankly with our fundamental differences like human rights²² ". Le vice-président Al Gore en campagne électorale contre Bush fils en 1999 et en 2000 explique également, dans la lignée

¹⁹ Carothers T., « The Clinton Record on Democracy Promotion », *op. cit.*, p.1. Voir également Cox M., "Wilsonianism Resurgent? The Clinton Administration and American Democracy Promotion in the late 20th Century", *Working Papers*, Columbia International Affairs Online, March, 2000. Document disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : [http://www.ciaonet.org \(../isa/cox01/](http://www.ciaonet.org (../isa/cox01/))

²⁰ Extrait cité par Josef Joffe in Joffe J., « Clinton's World : Purpose, Policy, and Weltanschauung » in *The Washington Quarterly*, Winter, 2001, p.150.

²¹ "President Bill Clinton's address before a joint session of the Congress on the State of the Union", le texte complet est disponible sur C-SPAN : [http://www.c-span.org \(../executive/transcript.asp?cat=current_event&code=bush_admin&year=1994\)](http://www.c-span.org (../executive/transcript.asp?cat=current_event&code=bush_admin&year=1994)

²² "Président Bill Clinton's address before a joint session of the Congress on the State of the Union", le texte complet est disponible sur C-SPAN : [http://www.c-span.org \(../executive/transcript.asp?cat=current_event&code=bush_admin&year=1997\)](http://www.c-span.org (../executive/transcript.asp?cat=current_event&code=bush_admin&year=1997)

de Bill Clinton, qu'il faut une Chine forte, prospère et ouverte et surtout " intégrée dans les institutions qui édictent des règles mondiales sur la prolifération nucléaire, le commerce, l'environnement et les droits de l'homme²³ ".

Une des principales caractéristiques des années Clinton réside dans le lien opéré entre la démocratie, le respect des droits de l'homme et le développement du marché sur la scène internationale. Pour l'ancien président, " le progrès de la démocratie d'une part, la puissance et la mission de l'Amérique de l'autre, étaient liés à la globalisation et à la gestion de l'économie mondiale²⁴ ". La stratégie de sécurité nationale était alors basée sur la promotion et la multiplication des États démocratiques comme élément essentiel au développement de la libre concurrence et du marché²⁵. Les droits de l'homme n'étaient plus seulement un objectif idéal mais aussi un objectif pragmatique pour rendre " le monde plus sûr pour la démocratie et le marché²⁶ ". Si dans cette perspective les États-Unis ont mené à cette époque un combat pour la liberté, et que c'était le commerce qui devait " libérer les masses affamées, et non plus les bombes et les balles²⁷ ", il semble que " quel que soit le pays, les diktats du mercantilisme l'ont emporté sur d'autres considérations telles que les droits de l'homme, la démocratie, les alliances, l'équilibre des forces, la réglementation des exportations de technologies et d'autres considérations stratégiques et politiques²⁸ ".

Après les attentats du 11 septembre 2001, le lien entre la démocratie et le marché laisse la place au lien entre la promotion de la démocratie et la lutte contre le terrorisme (" *War on terror* "). Les discours de l'état de l'union de George Walker Bush qui suivent 2001 sont tous emprunts d'une rhétorique opposant la démocratie et les droits de l'homme d'une part et le terrorisme et les dictatures d'autre part. Dans une opposition à certains égards manichéenne et simpliste entre les " bons " et les " mauvais " (" *Axis of evil* "), Bush associe le combat contre le terrorisme incarné par Al-Qaïda au combat contre la dictature de Saddam Hussein en Irak. Des extraits issus du discours de l'état de l'union prononcé au Capitole le 2 février 2005, presque deux ans après l'invasion de l'Irak et la chute du régime baathiste, illustre notre propos.

²³ Extrait cité dans Frayssé O., « Les États-Unis hyperpuissance », Problèmes politiques et sociaux, *La documentation Française*, N°846, 20 octobre 2000, p.76.

²⁴ Hassner P., « Ecoles de pensée et doctrines de politique étrangère » in Lacorne D., *op. cit.*, p.393.

²⁵ Jentleson, B., *op. cit.*, p.564.

²⁶ Melandri P., "Pax americana. 'Rendre le monde sûr pour la démocratie et le marché'" in Lacorne D., *op. cit.*, p. 365.

²⁷ Greider, W., « *Ambassador Babbitt* » in Frayssé O., *op. cit.*, p.45.

²⁸ Huntington, S., « The Erosion of American National Interests » in Frayssé O., *ibidem*, p.55.

Sur la guerre contre le terrorisme, Bush explique : " The only force powerful enough to stop the rise of tyranny and terror, and replace hatred with hope, is the force of human freedom. (...) Our enemies know this, and that is why the terrorist Zarqawi recently declared war on what he called the "evil principle" of democracy. And we've declared our own intention: America will stand with the allies of freedom to support democratic movements in the Middle East and beyond, with the ultimate goal of ending tyranny in our world²⁹".

Sur la guerre en Irak, les conflits au Moyen-Orient et le lien avec la guerre contre la terreur, le message est également clair : "Our generational commitment to the advance of freedom, especially in the Middle East, is now being tested and honored in Iraq. That country is a vital front in the war on terror, which is why the terrorists have chosen to make a stand there. Our men and women in uniform are fighting terrorists in Iraq, so we do not have to face them here at home. (...) And the victory of freedom in Iraq will strengthen a new ally in the war on terror, inspire democratic reformers from Damascus to Tehran, bring more hope and progress to a troubled region, and thereby lift a terrible threat from the lives of our children and grandchildren. (...). We are in Iraq to achieve a result: A country that is democratic, representative of all its people, at peace with its neighbors, and able to defend itself. And when that result is achieved, our men and women serving in Iraq will return home with the honor they have earned³⁰".

Qu'il soit motivé par de bonnes intentions comme cela semble avoir été le cas pour l'intervention en Somalie, en Yougoslavie ou au Kosovo³¹, qu'il soit motivé par des intérêts stratégiques comme pour la Guerre du Golfe et l'invasion de l'Irak, qu'il serve le développement du commerce ou justifie la " guerre contre la terreur ", le discours sur la démocratie et les droits de l'homme fait partie intégrante de la rhétorique de la Maison blanche en matière de politique étrangère. Il est appuyé par plusieurs textes importants et a même une valeur contraignante lorsqu'il s'agit de soutenir ou d'apporter une aide financière à des pays étrangers.

²⁹ "State of the Union Address", le texte complet est disponible sur le site de La Maison blanche : <http://www.whitehouse.gov/..news/releases/2005/02/print/20050202-11.html>

³⁰ *Idem.*

³¹ On peut parler alors d'intervention humanitaire. Voir Hassner P., « Ecoles de pensée et doctrines de politique étrangère » in Lacorne D., *op. cit.*, p.393-394.

3. Intérêts nationaux et politique étrangère

Les droits de l'homme peuvent être utilisés comme une arme idéologique visant à appuyer des objectifs stratégiques. Ce fait qui est régulièrement dénoncé dans la presse et le débat public aux États-Unis et à l'étranger mène à la critique, déjà ancienne, de la politique du "deux poids deux mesures" (*Double Standards*). En effet, les exigences américaines en terme de respect des droits de l'homme varient très fort d'un pays à l'autre en fonction d'une série de paramètres qui méritent ici toute notre attention. D'une manière générale, lorsque la promotion de la démocratie à l'étranger va de pair avec la sécurité et les intérêts économiques des États-Unis, cette promotion est une réalité et fait l'objet d'un financement, mais lorsque cela rentre en contradiction avec d'autres intérêts, elle est simplement limitée voir totalement ignorée³². Les relations avec la Chine et le Pakistan illustrent notre propos.

Les enquêtes d'Amnesty International, de Human Rights Watch, de la Ligue des droits de l'homme et du rapport annuel du Département d'État américain sur les droits de l'homme en Chine témoignent d'un nombre incalculable de violations en tous genres. Les groupements qui représentent une menace pour le parti communiste chinois font l'objet d'une répression féroce faite d'arrestations, de censures, d'internements en hôpital psychiatrique, de tortures et de mauvais traitements. Les défenseurs des droits de l'homme, les groupes religieux, les syndicats et organisations de travailleurs ou de paysans et les mouvements d'autodétermination font l'objet d'une répression systématique. Pendant la Guerre froide, la priorité de l'administration américaine était l'endiguement de l'Union soviétique au détriment de la dénonciation des violations en termes de droits de l'homme en Chine. La situation a changé au début des années nonante et depuis, dans le camp démocrate comme dans le camp républicain, tant l'exécutif que la chambre des représentants ont fait savoir à plusieurs reprises leurs inquiétudes dans ce domaine, notamment en supportant des résolutions sur ces violations lors des sessions de la Commission sur les droits humains de l'ONU³³ (UNCHR).

Lorsque la Chine a refusé d'honorer ses obligations dans le cadre d'accords commerciaux internationaux, l'administration Clinton est parvenue à imposer ses vues. Ce fut notamment le cas en 1996 lorsque les États-Unis ont menacé la Chine de sanctions

³² Carothers T., « The Clinton Record on Democracy Promotion », *op. cit.*, p.3.

³³ Huang M., « U.S. Human Rights Policy Toward China » in *Foreign Policy in Focus*, Vol.6, N°8, March 2001, p.2. Document disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : <http://www.fpif.org/./briefs/vol6/v6n08chinahr.html>

économiques si elle refusait de protéger légalement les droits de la propriété intellectuelle, comme convenu dans un accord de 1995. En revanche, les violations des droits de l'homme n'ont jamais été liées à de quelconques sanctions économiques, ce qui laisse penser à juste titre que les règles du commerce international sont plus importantes pour les États-Unis que le respect des droits de l'homme³⁴. D'après Thomas Carothers, " the administration's 1994 decision to delink human rights and trade effectively meant that human rights, and by extension democracy, would stay at the margins of Clinton's China policy. (...), Clinton officials played up the idea that increased U.S. trade and investment in China would be an important force for political liberalization³⁵".

Si les pressions des États-Unis sont nécessaires en matière de droits de l'homme, celles-ci sont cependant sans conséquences significatives car, contrairement aux accords commerciaux, elles sont déconnectées de toutes sanctions économiques.

Les relations entre les États-Unis et le Pakistan, un pays peu scrupuleux au regard des droits de l'homme, témoignent également du problème du " double standard ". Depuis des décennies, les États-Unis ont soutenu les différents dictateurs qui ont dirigé le pays soit pour lutter contre le communisme, soit pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, " le bien-être de la population du sixième pays le plus peuplé du monde n'a pas vraiment fait l'objet d'inquiétude à Washington, tant chez les Républicains que chez les Démocrates "³⁶, et il n'est pas surprenant qu'aujourd'hui la population reproche aux États-Unis sa responsabilité dans la répression et le recul des libertés quotidiennes au Pakistan.

Lorsque le Général Musharraf est arrivé au pouvoir en 1999 après un coup d'État, les administrations Clinton et ensuite Bush ont dénoncé une violation des principes démocratiques et ont imposé des sanctions économiques contre le Pakistan. Mais après le 11 septembre, les considérations de stratégies et de pouvoir ont pris le dessus sur ces principes. Les États-Unis avaient besoin de relations solides avec le Pakistan pour organiser la guerre en Afghanistan contre le régime des Talibans, pour démanteler le réseau Al-Qaïda, et pour capturer Oussama Ben Laden. Musharraf apparaissait également comme l'homme de la

³⁴ *Idem.*

³⁵ Carothers T., « The Clinton Record on Democracy Promotion », *op. cit.*, p.3.

³⁶ Zunes S., « Pakistan's Dictatorships and the United States » in *Foreign Policy in Focus*, Policy Report, November 11, 2007, p.2. Document disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : <http://www.fpif.org/..fpifxt/4718>

situation pour réprimer la montée des fondamentalismes islamiques et pour empêcher que des forces " anti-américaines " ne prennent de l'importance au Pakistan³⁷.

Considéré comme " vital " pour les intérêts des États-Unis, notamment dans le cadre de la " guerre contre la terreur ", le régime autoritaire du Général Pervez Musharraf continue de bénéficier d'une certaine aura au sein des élites américaines tant à l'Université que dans les médias et les milieux politiques. Pendant que le président iranien est présenté comme " cruel et mesquin ", le Président Bush salue le courage et la vision de Musarraf³⁸.

4. Politique étrangère et clivage politique

Si certaines administrations ont manifesté davantage de préoccupations en matière de respect des droits de l'homme comme l'illustrent notamment les années Carter, il est difficile d'aligner cette question sur l'opposition entre les Républicains et les Démocrates sur la scène politique américaine et d'établir au passage lequel des deux partis intègre véritablement celle-ci dans son programme de politique étrangère. Cette difficulté est liée au moins à deux facteurs.

Le premier facteur réside dans la nature du système bipartite américain à scrutin majoritaire qui oblige les candidats à chercher à obtenir le suffrage des électeurs bien au-delà de leur base électorale. " Si les Démocrates ne s'adressaient qu'aux seuls ouvriers et groupes à bas revenus, ils se trouveraient en situation permanente de minorité. Si les Républicains n'étaient assurés que du soutien du patronat, ils resteraient marginaux. Dans un système bipartite, le fait fondamental est qu'aucun des deux partis ne peut espérer remporter la majorité des voix s'il s'en tient à ses seuls militants ou sympathisants, ou aux groupes sociaux qui le soutiennent pleinement. Ceci est vrai dans *tous* les systèmes bipartites, que ce soit le système anglais, français (au deuxième tour de scrutin des élections présidentielles) ou américain³⁹ ". S'ils veulent remporter la victoire, les hommes politiques candidats à la présidentielle doivent d'abord s'assurer du soutien des militants de base qui constituent le noyau solide de leur parti, ils doivent ensuite modérer leurs discours et leur programme afin

³⁷ Jentleson, B., *op. cit.*, p.570.

³⁸ Zunes S., *op. cit.*, p.1.

³⁹ Brown B., *L'État et la politique aux États-Unis*, Paris, PUF, 1994, p.131.

d'attirer les électeurs situés vers le centre, indispensables pour gagner les élections⁴⁰. Ce qui précède explique pourquoi des différences fortes peuvent exister entre les attentes des militants et celles des électeurs potentiels, cela explique aussi surtout pourquoi la thématique des droits de l'homme apparaît aussi bien dans l'agenda politique des Républicains que dans celui des Démocrates. Les droits de l'homme, nous l'avons vu, font partie intégrante de l'imaginaire national et aucune tendance politique désireuse d'arriver au pouvoir ne peut se permettre de les occulter, ils apparaissent en quelque sorte comme un thème important qui subsiste en dehors des clivages politiques et des oppositions de points de vue.

La difficulté pour établir lequel des deux partis intègre véritablement les droits de l'homme dans son programme de politique étrangère réside également dans le pragmatisme qui oriente les choix de politique étrangère. Nous avons vu à plusieurs reprises que c'était surtout les intérêts stratégiques qui étaient prioritaires lorsque des conflits apparaissaient entre la volonté de faire respecter les droits de l'homme par des alliés et la nécessité d'obtenir un soutien de la part de certains États. Pendant la Guerre froide, la bataille se situait sur le plan idéologique et les droits de l'homme étaient purement et simplement instrumentalisés à des fins sans rapports avec ces derniers. Pendant les années Clinton, l'administration était prête à menacer la Chine de sanctions économiques pour l'obliger à signer des accords commerciaux quand elle se contentait de réprimande publique sans conséquence lorsqu'il s'agissait des droits de l'homme. Pendant les années Walker Bush, l'administration a justifié les alliances les plus contradictoires avec des États peu scrupuleux en matière de droits de l'homme au nom de la lutte " contre la terreur ". Le pragmatisme qui oriente les choix de politique étrangère caractérise aussi bien les administrations démocrates que les administrations républicaines et rend difficile une analyse des droits de l'homme basée sur ce clivage.

Nous pourrions être tentés d'indiquer que la différence entre les Démocrates et les Républicains repose moins sur les choix de politique étrangère vis-à-vis des droits de l'homme que sur la méthode utilisée pour développer une politique sur la scène internationale. En effet, certains propos de l'ancien secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld, ou de la secrétaire d'État Condoleezza Rice, mais aussi l'agressivité et le caractère unilatéral de nombre de politiques entreprises par l'administration Bush entre 2001 et 2008 pourraient laisser penser que c'est plus sur les méthodes employées qu'il faut se pencher, notamment au

⁴⁰ *Ibidem*, p.131 et 132.

regard de la guerre en Afghanistan et en Irak. Ce point de vue ne résiste pas à l'analyse si l'on se remémore les décisions prises durant les huit années de l'administration Clinton. Entre autres exemples, rappelons la position extrêmement dure de l'ancienne ambassadrice américaine aux Nations Unies et ancienne secrétaire d'État Madeleine Albright (1997-2001) par rapport au dossier Irakien. Interrogée au sujet des cinq cents mille enfants décédés en raison de l'embargo en Irak voulu et soutenu par les États-Unis, la secrétaire d'État avait répondu que " cela en valait la peine " (" we think the price is worth it ")⁴¹.

L'idée d'une différence sur la méthode ne résiste pas non plus à l'analyse si l'on tient compte des orientations politiques de la sénatrice Hillary Clinton pendant les années Walker Bush et en 2008 en tant que candidate à l'investiture démocrate. A certains égards en effet, la candidate partage les points de vue de Bush tant au niveau de la politique internationale qu'en matière de droits de l'homme⁴². Elle s'est par exemple opposée aux restrictions en matière de vente d'armes et d'entraînement de police à destination de pays connus pour leur violation systématique des droits de l'homme (Egypte, Pakistan, Arabie Saoudite, Kazakhstan, etc.). La sénatrice a refusé de soutenir la signature du traité international qui interdit les mines anti-personnel et s'est opposée aux restrictions visant à empêcher la vente de ce type de mines à des régimes qui utilisent ces armes contre des civils. Hillary Clinton a clairement affirmé qu'à ses yeux, les États-Unis avaient le droit d'envahir l'Irak même si ce pays ne représentait pas une menace pour leur sécurité nationale et même si les Nations Unies n'avait pas donné leur autorisation pour utiliser la force. Enfin, elle s'est opposée au développement de la cour internationale de Justice en votant pour plusieurs textes et lois (notamment l'American Service-Members' Protection Act⁴³) qui empêchent les États-Unis de collaborer avec cette cour, qui retirent l'aide économique américaine aux pays signataires, et qui donnent au président américain le droit d'utiliser tous les moyens à sa disposition au cas où des militaires et affiliés américains seraient détenus ou emprisonnés par la cour internationale⁴⁴. Sur le fond, sur la forme et sur la méthode, les exemples qui précèdent justifient l'interrogation sur ce qui ferait la différence entre la politique d'Hillary Clinton et celle des Républicains⁴⁵.

⁴¹ Le propos a été tenu dans l'émission « 60 minutes » sur CBS (le 12 mai 1996).

⁴² Zunes S., "Hillary Clinton on International Law" in *Foreign Policy in Focus*, Commentary, December 11, 2007, p.1. Document disponible à l'adresse suivante en juin 2008 : <http://www.fpif.org> (../fpif.txt/4803)

⁴³ Le texte complet est disponible sur le site du Département d'État : <http://www.state.gov> (../t/pm/rls/othr/misc/23425.htm)

⁴⁴ Zunes S., "Hillary Clinton on International Law", *op. cit.*, p.1 et 2.

⁴⁵ Durpaire F. et Richomme O., *L'Amérique de Barack Obama*, Paris, Demopolis, 2007, p.124.

En attendant les premiers travaux sur la politique étrangère de l'administration Obama, l'analyse des programmes politiques des deux candidats à la Maison blanche en 2008 permet d'établir quelques différences importantes sur les questions évoquées plus haut. Les thèmes principaux (*issues*) du site de campagne de John McCain n'évoquaient pas directement la politique étrangère et encore moins le lien entre les droits de l'homme et cette dernière. Une section consacrée à l'Irak confirmait la position du candidat contre tout retrait des troupes américaines du sol irakien et à bien des égards, les textes disponibles révélaient une volonté de continuité avec son prédécesseur, notamment par rapport à la fermeté nécessaire des États-Unis contre les ennemis d'hier : Iran, Syrie, etc⁴⁶.

La question des droits de l'homme était pour sa part dans une autre section intitulée "Dignité humaine et caractère sacré de la vie". Elle était essentiellement évoquée sous l'angle de la lutte contre la légalisation et la banalisation de l'avortement, elle concernait la promotion des moyens facilitant l'adoption, elle concernait aussi le mariage et la protection des jeunes contre la pornographie et la pédophilie⁴⁷. Tous les thèmes évoqués étaient repris sous l'angle religieux du caractère sacré de la vie et non sous l'angle du rapport des États-Unis à ses propres concitoyens et au reste du monde en matière de droits de l'homme.

Les thèmes principaux du site de campagne de Barak Obama reprenaient pour leur part une section "politique étrangère" et une section "droits civils" (*civil rights*). Dans la première section, trois éléments marquaient une différence avec le candidat McCain : la question de la torture, la nécessité de l'ouverture et du dialogue sur le plan international et la question humanitaire. Le texte d'introduction à la politique étrangère d'Obama évoquait clairement une volonté de rupture avec ses prédécesseurs : "When I am this party's nominee, my opponent will not be able to say that I voted for the war in Iraq; or that I gave George Bush the benefit of the doubt on Iran; or that I supported Bush-Cheney policies of not talking to leaders that we don't like. And he will not be able to say that I wavered on something as fundamental as whether or not it is ok for America to torture — because it is never ok... I will end the war in Iraq... I will close Guantanamo. I will restore habeas corpus. I will finish the fight against Al Qaeda. And I will lead the world to combat the common threats of the 21st century: nuclear weapons and terrorism; climate change and poverty; genocide and disease. And I will send

⁴⁶ Les informations sont issues de l'ancien site de campagne aujourd'hui désactivé : <http://www.johnmccain.com>

⁴⁷ *Idem*.

once more a message to those yearning faces beyond our shores that says, "You matter to us. Your future is our future. And our moment is now"⁴⁸

Barak Obama est pour un retrait rapide des troupes d'Irak et en ce sens, les Américains ont le choix entre une guerre qui peut avec McCain durer pour une période indéterminée et une guerre qui pourrait avec Obama se terminer trop brutalement, livrant au passage le gouvernement irakien à lui-même pour le meilleur et pour le pire⁴⁹. En matière d'ouverture diplomatique et de dialogue face à la crise au Moyen-Orient, le texte de politique étrangère évoquait la nécessité d'intégrer tous les pays dans la négociation, y compris, dans le dossier irakien, l'Iran et la Syrie. Il évoquait également une hostilité soutenue à toute tentative d'élargir la guerre en Irak vers d'autres fronts, notamment le front iranien. L'Organisation des Nations Unies était également présentée comme pouvant jouer un rôle central dans la crise au Moyen-Orient. Sur le plan humanitaire enfin, la politique du candidat Obama évoquait la nécessité d'arrêter le génocide au Darfour et de mettre un terme au conflit en République démocratique du Congo. Elle mentionnait également l'intérêt d'avoir soutenu le tribunal spécial pour la Sierra Leone qui a permis l'arrestation de Charles Taylor, accusé de crimes de guerre au Libéria⁵⁰. D'après Durpaire et Richomme, avec l'exemple irakien, " Obama espère établir un changement de politique complet par rapport à l'administration Bush et son interventionnisme unilatéral ". Bien que l'Amérique soit en guerre continuent-ils, " la politique étrangère ne se limite pas au Moyen-Orient. C'est toute la perspective américaine sur les autres nations et l'approche diplomatique qui est à revoir. Obama affirme que le monde et les États-Unis sont interdépendants et que ces derniers doivent mener par l'exemple et non par la seule force⁵¹ ".

Conclusion

" Combien de notre liberté devrions-nous perdre pour nous rendre plus en sécurité vis-à-vis des attaques terroristes⁵² ? ". La question du troc des libertés contre plus de sécurité aux États-Unis n'a cessé de prendre de l'ampleur dans le débat public depuis les attentats du 11

⁴⁸ Discours de Barack Obama à Des Moines (Iowa) le 10 novembre 2007. Texte disponible en juin 2008 : http://www.barackobama.com/./2007/11/10/remarks_of_senator_barack_obam_33.php

⁴⁹ Powers T., « Iraq : Will We Ever Get Out ? » in *The New York Review of Books*, Volume LV, Number 9, May 29, 2008, p.13.

⁵⁰ <http://www.barackobama.com/./issues/foreignpolicy/>

⁵¹ Durpaire F. et Richomme O., *op. cit.*, p.122 et 123.

⁵² D'après Jeremy Waldron in Waldron J., « Is This Torture Necessary ? » in *The New York Review of Books*, Volume LIV, Number 16, October 25, 2007, p.40 et sv.

septembre. Elle a commencé avec le *Patriot Act*⁵³, voté par le Congrès fin octobre 2001, une loi qui incarne à elle-seule la régression importante sur le plan des libertés civiles. Ce dernier permet notamment l'usage par les autorités de données privées touchant à des personnes dites suspectes (cartes de banque, registre des consultations des bibliothèques, etc.), il autorise les écoutes illégales de conversations téléphoniques, la lecture d'emails, l'ouverture de courriers, il permet la détention préventive d'étrangers sans charge, il autorise le gel des avoirs d'une organisation sans qu'une violation de la loi soit nécessaire, et seulement sur base de preuves secrètes, etc⁵⁴.

Le troc des libertés pour plus de sécurité a continué avec l'ouverture du camp de détention X-Ray de Guantanamo fin 2001 sur l'île de Cuba (remplacé quelques mois plus tard par le camp Delta) et l'enfermement progressif de " combattants illégaux " en provenance d'Afghanistan, d'Irak et de bien d'autres pays. Le camp a été ouvert en violation flagrante des conventions de Genève sur le traitement des prisonniers de guerre et sur la torture, mais aussi en violation flagrante du principe de l'*habeas corpus*. Le débat sur les libertés et la sécurité a également pris de l'ampleur avec la révélation de l'existence de prisons secrètes de la CIA vers lesquelles ont été envoyés des individus dits suspects en provenance de plusieurs continents⁵⁵. Les États-Unis, par le biais de leurs services secrets, ont également sous-traité la torture qu'ils ne pouvaient pas organiser eux-mêmes à des pays " amis " moins regardants sur les droits de l'homme. Ces accords ont été pris notamment avec l'Égypte et le Pakistan ; ce dernier étant devenu, nous l'avons vu, un allié stratégique depuis le 11 septembre sans considération sur le bilan du régime en matière de droits de l'homme.

Sur fond de guerre interminable en Irak et de scandales divers dont le plus connu reste celui de la prison d'Abou Ghraib, la question des libertés a enfin atteint son apogée avec le débat aux États-Unis sur l'opportunité de la torture dans des situations exceptionnelles qui

⁵³ "Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act". Lire à son sujet Toobin J., *Qui gouverne l'Amérique ? Le cas Ashcroft*, Les Empêcheurs de penser en rond / Le Seuil, Paris, 2003. Le texte complet du *Patriot Act* est disponible sur le site de la bibliothèque du Congrès :

[http://thomas.loc.gov \(./cgi-bin/query/z?c107:H.R.3162.ENR:\)](http://thomas.loc.gov (./cgi-bin/query/z?c107:H.R.3162.ENR:))

⁵⁴ Cole D., "The Brits Do It Better" in *The New York Review of Books*, Volume LV, Number 10, June 12, 2008, p.71.

⁵⁵ Voir notamment les « Allégations de détentions secrètes dans des États membres du Conseil de l'Europe » (Note d'information II. Rapporteur : M. Dick Marty, Suisse, Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe. 22 janvier 2006). Document disponible en juin 2008 à l'adresse suivante : [http://assembly.coe.int \(./CommitteeDocs/2006/20060124_Jdoc032006_F.pdf\)](http://assembly.coe.int (./CommitteeDocs/2006/20060124_Jdoc032006_F.pdf))

touchent à la sécurité de la population. L'usage, révélé dans la presse, de la torture pour obtenir de l'information à Guantanamo et dans les prisons secrètes de la CIA a fait l'objet de directives secrètes⁵⁶ en haut lieu visant à encadrer certaines pratiques telle que la "fausse noyade", les gifles, la privation de sommeil, la mise des détenus en position stressante et l'exposition à des températures très élevées ou très basses (*water-boarding, head-slapping, sleep deprivation, stress positions, and exposure to extremes of heat and cold*⁵⁷).

Dans une perspective historique, au regard de la deuxième guerre mondiale, de la période du maccarthisme (années quarante et début des années cinquante) et de la " Menace rouge " qui précède la Guerre froide – trois périodes riches en recul des libertés civiles - des progrès ont chaque fois suivis les pires régressions. Lors du scrutin présidentiel de 2004, l'issue déjà incertaine du conflit en Irak a évincé le débat sur les droits de l'homme. Et en 2008, avec la guerre en Irak et la récession économique, ces enjeux ne semblaient pas plus prioritaires, ni pour les candidats à Maison blanche ni pour la grande majorité des électeurs.

La diplomatie américaine entre en contradiction flagrante avec les idéaux des États-Unis. Elle fait exception à ses propres principes et à ses propres objectifs, et se soustrait aux injonctions qu'elles formulent régulièrement aux autres nations. Cette posture est aujourd'hui doublée, depuis le 11 septembre, d'une régression effective des libertés pour les citoyens américains sur leur propre territoire. Tout ce qui précède relève-t-il d'une orientation politique? Rien n'est moins sûr! D'après Nadine Strossen de l'*American Civil Liberties Union*, il ne faut pas agir " avec l'illusion que les choses se passeraient autrement si quelqu'un d'autre était aux commandes. Tous les présidents ont utilisé les périodes de crise nationale pour justifier des atteintes aux libertés civiles⁵⁸ ".

⁵⁶ Lire Goldsmith J., *The Terror Presidency : Law and Judgment Inside the Bush Administration*, Norton, 2007.

⁵⁷ Cole D., « The Man Behind the Torture » in *The New York Review of Books*, Volume LIV, Number 19, December 6, 2007, p.39.

⁵⁸ Toobin J., *op. cit.*, p.67.